



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 23.25.26

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 07.04.2026

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

Dossier TOULOUSE MIRAIL – Incident du 03.02.2026

2 ans de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 13.04.2026.
Motif : Brutalité à dirigeant en dehors d'une rencontre

Affaire n°2 :

FONTENILLES / MURET R.C. – Senior – Départemental 3 – Poule C – du 14.03.2026

Pour le club FONTENILLES

Rappel à l'ordre avant sanctions sportives et financières pour les insultes des supporters vis-à-vis de l'équipe adverse.

Pour le club MURET R.C.

Rappel à l'ordre à l'équipe senior 1 avant sanctions sportives et financières car certains joueurs ont quitté le terrain sans autorisation.

Affaire n°3 :

SAINT LYS / T.O.A.C. – Senior – Départemental 1 – Poule A – du 21.03.2026

Pour le club SAINT LYS

6 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 26.03.2026.
Motif : Comportement intimidant à joueur en dehors de la rencontre

Pour le club T.O.A.C.

15 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 26.03.2026.
Motif : Propos injurieux à joueur en dehors de la rencontre et comportement intimidant à joueur en dehors de la rencontre

Affaire n°4 :

RAMONVILLE COTEAUX / A.S.P.T.T. GRAND TOULOUSE – Senior – Départemental 4 – Poule E
– du 14.03.2026

Pour ARBITRE OFFICIEL

1 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 13.04.2026.

Motif : Comportement blessant à dirigeant en dehors de la rencontre